



FORMATIONS



2020



Le Moulin Gandin - 24 rue des 2 Moulins - CS 90002 - 71260 VIRE

Tél. 03 85 27 92 71 - E-mail : fdc71@chasseurdefrance.com

Site Internet : www.chasse-nature-71.fr

Coordonnées GPS : 46°26'25.50 N 4°51'44.74 E

Association loi 1901, agréée de protection de l'environnement

FORMATIONS 2020

SECURITE A LA CHASSE en attente d'informations complémentaires	<i>dates à venir</i>	page 2
GIBIER D'EAU en partenariat avec l'ACF-ADC GE 71	11 avril	page 3
CONNAISSANCE DU LIEVRE D'EUROPE ET SA GESTION	4 juillet	page 4
REGULATION DES CORVIDES A TIR	7 mars	page 5
PIEGEAGE - AGREMENT DU PIEGEUR en partenariat avec l'APASL	20 juin et 27 juin	page 6
GRAND GIBIER BLESSE ET SA RECHERCHE par l'UNUCR	<i>date à venir</i>	page 7
FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE	30 mai	page 8
GARDE-CHASSE PARTICULIER en partenariat avec l'OFR et l'ADGCPSL	29 février, 14 mars et 25 avril	pages 9 et 10
CHASSE A L'ARC en partenariat avec CHASSARC 71	18 avril	page 11
EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE ET HYGIENE ALIMENTAIRE	21 mars	page 12
APPROCHE PRATIQUE DE L'EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE par P. ZACHARIE (INFOMA)	12 juin	page 13
EVISCERATION ET DECOUPE D'UN SANGLIER DANS LE RESPECT DES REGLES D'HYGIENE par P. ZACHARIE et E. MERTZ (INFOMA)	12 juin	page 14

CONDITIONS D'ACCES ET D'INSCRIPTION

Les formations sont organisées par la Fédération départementale des chasseurs de la Saône et Loire (FDC 71). Elles sont destinées aux chasseurs ainsi qu'aux adhérents territoriaux à jour de leur cotisation. D'autres publics peuvent être admis à participer après autorisation de la FDC 71.

Plusieurs formations sont animées en partenariat avec les associations départementales de chasse spécialisée ou d'autres organismes.

L'accès à un stage doit faire l'objet d'une inscription préalable, le plus tôt possible, auprès de la FDC 71 et au plus tard 15 jours avant la date choisie, à l'aide du bulletin d'inscription en page 15 du catalogue (ou sur www.chasse-nature-71.fr, rubrique « Formations » et sous-rubrique « Pour les chasseurs »). Au-delà de ce délai et pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la Fédération par téléphone.

La pédagogie est gratuite. Toutefois, en raison de trop nombreux désistements, la participation de 5 € demandée afin de contribuer aux frais de documentation remise à l'issue de chaque formation ou de consommables, sera exigée dès l'inscription. Chaque inscription accompagnée du règlement fera l'objet d'une confirmation écrite valant convocation. En cas de non présentation d'un stagiaire, les 5 € ne seront pas restitués.

La FDC se réserve le droit d'annuler une session de formation si le nombre d'inscrits est jugé insuffisant.

Crédit photos : D. GEST et FDC 71

SECURITE A LA CHASSE



Formation obligatoire pour les chasseurs

La loi « Chasse » du 24 juillet 2019 prévoit, dans les règles générales de sécurité, une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité pour les chasseurs selon un programme défini par la Fédération nationale des chasseurs.

Un arrêté du ministre chargé de la chasse, pris après consultation de la Fédération nationale des chasseurs, précisera les règles générales de sécurité.

La FDC 71 est en attente du programme défini par la FNC et de l'arrêté du ministre pour proposer cette nouvelle formation.



Formation des organisateurs de chasse et des responsables de battue

La FDC 71, en partenariat avec l'ONCFS, proposait jusqu'en 2019 une formation Sécurité à la chasse ayant pour objectif de sensibiliser les chasseurs à la sécurité dans le cadre de l'organisation de chasses collectives et lors de la pratique de la chasse individuelle.

Elle s'adressait à toute personne désirant encadrer des battues en tant qu'organisateur ou chef de ligne mais également à tout chasseur souhaitant améliorer ses connaissances en matière de sécurité et d'organisation de la chasse.

La mise en œuvre proche d'une formation obligatoire pour les chasseurs (voir ci-dessus) et une réflexion régionale (Bourgogne-Franche-Comté) en cours pour une formation des organisateurs de chasse et des responsables de battue reconnue à l'échelle régionale, ayant pour objectif de livrer des outils aux chasseurs qui sont amenés à assumer cette responsabilité au sein de leurs territoires, amène la FDC 71 à attendre ces éléments pour définir sa formation.

Les dates de formation et le programme seront communiqués le plus rapidement possible.

GIBIER D'EAU

DATE :

Samedi 11 avril (8h30 - 12h00)



OBJECTIF : mise à jour des connaissances du gibier d'eau et de sa chasse

PUBLIC : tout public

PROGRAMME

- Réglementation
 - Directives européennes – Loi et règlements
 - Zones humides et utilisation du plomb
 - Tir à l'agrainée
 - Législation liée à l'influenza aviaire
- Connaissance et reconnaissance des espèces (espèces chassables, protégées, exogènes)
- Modes de chasse (botte, cul levé, passée, avec ou sans appelant)
- Présentation des différentes études qui concernent le gibier d'eau menées sur le département :
 - Enquête nidification sur les étangs de Bresse
 - Pôle Etangs Continentaux
 - Espèces envahissantes

NOMBRE DE PLACES : 20	RESPONSABLE DE FORMATION : Edouard BUISSON <i>Suppléant : Anthony MORLET</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	INTERVENANTS : Edouard BUISSON (FDC 71) ACF-ADCGE 71

CONTACTS : Edouard BUISSON au 06 77 10 83 98 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)

CONNAISSANCE DU LIEVRE D'EUROPE ET SA GESTION



DATE :

Samedi 4 juillet (8h00 - 12h00)

OBJECTIF : Porter à la connaissance des chasseurs les dernières connaissances sur le Lièvre et sa gestion ainsi que les outils administratifs et financiers permettant l'aménagement des territoires pour le petit gibier.

PUBLIC : Tout public

PROGRAMME

Lièvre d'Europe :

- Biologie de l'espèce
- Situation sanitaire
- Méthodes de dénombrement (EPP, IKA,...)
- Outils de gestion (radiographie des pattes, collecte des cristallins,...)
- Machinisme agricole (fauche centrifuge, barre d'effarouchement)
- Réseau national Lièvre (ONCFS/FNC/FDC)

Aménagement du territoire :

- Couverts à gibiers (JEFS, Intercultures, Cultures)
- Haies
- Outils administratifs et financiers

Conclusion et questions diverses

NOMBRE DE PLACES : 30	RESPONSABLE DE FORMATION : Anthony MORLET <i>Suppléant : Edouard BUISSON</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	INTERVENANTS : Anthony MORLET (FDC 71) Jean CARON (Président de l'association de chasse communale de Saint Yan)

CONTACTS : Anthony MORLET au 06 88 45 60 48 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)

REGULATION DES CORVIDES A TIR

DATE :

Samedi 7 mars (8h30 - 12h00)



OBJECTIF : initier les chasseurs à une méthode efficace de régulation des corvidés par tir

PUBLIC : tous chasseurs, garde-chasse particuliers

PROGRAMME

Cadre réglementaire et rappel législatif :

- Espèces concernées (reconnaissance, dommages, statut des espèces)
- Périodes d'interventions
- Modalités de chasse et de destruction
- Moyens autorisés

Présentation de la méthode :

- Matériel nécessaire
- Conseils pour une bonne efficacité
- Conseils de sécurité

Conclusion et questions diverses

NOMBRE DE PLACES : 30	RESPONSABLE DE FORMATION : Franck JACOB <i>Suppléant : Vincent AUGAGNEUR</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	INTERVENANT : Franck JACOB (FDC 71)

CONTACTS : Franck JACOB au 06 86 87 72 39 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)

PIEGEAGE – AGREMENT DU PIEGEUR

DATES :

Une session : les samedis 20 et 27 juin (9h00 - 17h00)



OBJECTIF : dispenser la formation obligatoire en vue de l'obtention de l'agrément de piégeur en vertu de l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007

PUBLIC : personne désirant utiliser tous types de pièges. Formation ouverte à partir de l'âge de 15 ans, l'agrément n'étant accordé qu'à partir de 16 ans (arrêté du 13 décembre 2011)

PROGRAMME (2 journées)

La première journée de la formation se déroule en salle et a trait aux aspects réglementaires. La seconde journée est consacrée à l'apprentissage des techniques de piégeage et à leur mise en pratique.

1^{ère} journée :

- Textes réglementaires
- Utilisation du carnet de piégeage
- Information sur les différents modèles de pièges
- Présentation de l'Association des piégeurs agréés de Saône et Loire (APASL)
- Connaissance des espèces
- Maladies transmissibles à l'homme

2^{ème} journée (formation de groupes pour le travail en ateliers) :

- Atelier n° 1 : manipulation des pièges en salle
- Atelier n° 2 : techniques de piégeage par vidéo, test de connaissances
- Manipulation des pièges en situation sur le terrain

NOMBRE DE PLACES : 50	RESPONSABLE DE FORMATION : Céline DRION <i>Suppléant : Stéphane CAMUS</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré) Repas de midi pris en commun si désiré (réservation et règlement lors de l'inscription) Bottes et vêtements de pluie pour visite sur le terrain la 2 ^{ème} journée	INTERVENANTS : Céline DRION (FDC 71) APASL

CONTACTS : Céline DRION au 06 33 55 09 21 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)

GRAND GIBIER BLESSE ET SA RECHERCHE

DATE et horaires :

A venir



OBJECTIF : réaliser un contrôle de tir rigoureux et préparer l'intervention d'un chien de sang

PUBLIC : responsables de battues, chasseurs

PROGRAMME

- Présentation de l'Union nationale pour l'utilisation du chien de rouge
 - historique de la recherche et la recherche aujourd'hui
 - comportement du chasseur avant et après le tir
 - les voies
 - l'éducation du chien
 - les conditions d'exercice et l'agrément du conducteur de chien de rouge
 - le bilan et l'analyse d'une saison de recherche
- Atelier pratique - Recherche et analyses des indices de blessures sur le terrain
 - traces de la balle
 - balle de ventre, de coffre, de venaison, de patte...
 - analyse des divers indices
- Travail d'un chien de rouge sur piste et commentaires

NOMBRE DE PLACES : 25	RESPONSABLE DE FORMATION : Patrick JAILLET (UNUCR)
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	INTERVENANTS : Conducteurs UNUCR

CONTACT : Patrick JAILLET (UNUCR) au 06 72 60 63 14

FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE



DATE :

Samedi 30 mai (8h30 - 12h30)

OBJECTIF : connaître les réelles obligations imposées par la Loi 1901 et les droits d'une association à travers son fonctionnement ainsi que les responsabilités de tout président d'association

PUBLIC : Présidents, secrétaires d'association de chasse, membres du conseil d'administration ou candidats aux fonctions, chasseurs

PROGRAMME

- Le système associatif : La loi 1901 et son fonctionnement
 - Les statuts
 - Le règlement intérieur
 - L'assemblée générale
 - Le registre spécial
- Le cas des associations de chasse
 - Responsabilités civiles et pénales des dirigeants
 - Organisation de manifestations
 - Cession du gibier pour un repas de chasse ou un repas associatif
- Les autres structures de chasse
 - Associations non déclarées
 - Association communale de chasse agréée (ACCA)
- Le bail de chasse
- L'organisation de la chasse en France
- La chasse en Saône-et-Loire
 - Fonctionnement de la FDC 71
 - Schéma départemental de gestion cynégétique
 - Adhérents (chasseurs, détenteurs de droit de chasse)
 - Plans de chasse, plans de gestion, « tir d'été », droit de destruction

NOMBRE DE PLACES : 25	RESPONSABLE DE FORMATION : Peggy GAULTIER <i>Suppléant : Anthony MORLET</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	INTERVENANT : Peggy GAULTIER (FDC 71)

CONTACT : Peggy GAULTIER au 03 85 27 92 75 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)

GARDE-CHASSE PARTICULIER

DATES :

Une session : les samedis 29 février, 14 mars et 25 avril
(8h30 - 17h00)



OBJECTIF : obtenir la reconnaissance d'aptitude technique à la fonction de garde-chasse particulier

PUBLIC : candidats à la fonction de garde-chasse particulier sur un territoire situé en Saône et Loire

PROGRAMME (3 journées)

Programme établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 30 août 2006 (Module 1 et Module 2). Dispensé par la FDC 71 et le Service départemental de l'OFB, avec le soutien logistique de l'Association départementale des gardes-chasse particuliers de Saône et Loire (ADGCPSL).

1^{ère} journée :

- Notions juridiques de base (Module 1)
 - les bases générales du droit pénal français et les institutions judiciaires
 - la police judiciaire et ses agents
 - la procédure pénale
 - l'infraction pénale
 - le déroulement de l'instruction des procédures judiciaires
- Droits et devoirs du garde-chasse particulier (Module 1)
 - la place du garde-chasse particulier au sein de la police judiciaire
 - les devoirs, prérogatives et limites de compétence du garde-chasse particulier
 - le contrôle des contrevenants dans le respect des libertés individuelles et du droit de propriété

2^{ème} journée :

- Déontologie et techniques d'intervention (Module 1)
- Police de la chasse (Module 2)

3^{ème} journée :

- Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion du patrimoine faunique et de ses habitats (Module 2)
- Connaissances cynégétiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde-chasse particulier (Module 2)

NOMBRE DE PLACES : 35	RESPONSABLE DE FORMATION : Vincent AUGAGNEUR <i>Suppléant : Gaëtan BERGERON</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré) Repas de midi pris en commun si désiré (réservation et règlement lors de l'inscription)	INTERVENANTS : Vincent AUGAGNEUR (FDC 71) Aurélien LA CONDEMINE et Emmanuel BONNEFOY (OFB) Représentants de l'ADGCPSL

A titre d'information, des séances complémentaires de formation pratique sont dispensées sur le terrain. Ces séances sont facultatives pour l'obtention de l'agrément. Si vous souhaitez vous inscrire, contactez M. Michel CERZINI de l'ADGCPSL au 06.72.21.32.89.

CONTACT : Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71

CHASSE A L'ARC

DATES :

Samedi 18 avril (8h30 - 17h30)



OBJECTIF : dispenser la formation obligatoire en vue de l'obtention de l'attestation de chasse à l'arc en vertu de l'arrêté ministériel du 18 août 2008, modifié par l'arrêté du 16 Juillet 2012

PUBLIC : tous les chasseurs désirant chasser à l'arc

PROGRAMME

Matinée :

- Historique
- Nomenclature (arc, corde, flèche, accessoires...)
- Définitions particulières (band, allonge, spine...)
- Réglementation et sécurité
- Mode de chasse et comportement

Après-midi :

- Montage d'un arc, mesure du band, détermination de l'allonge
- Tir et manipulation des différents types d'arcs
- Questions diverses, discussion et échanges

NOMBRE DE PLACES : 25	RESPONSABLE DE FORMATION : Anthony MORLET <i>Suppléant : Franck JACOB</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré) Repas de midi pris en commun si désiré (réservation et règlement lors de l'inscription) Bottes et vêtements de pluie pour le terrain	INTERVENANTS : Anthony MORLET (FDC 71) Jean-Paul VOISIN (FDC 71) Vincent LEBLOND (CHASSARC 71) André GOIN (UNUCR)

CONTACTS : Anthony MORLET au 06 88 45 60 48 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)

EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE ET HYGIENE ALIMENTAIRE

DATE :

Samedi 21 mars (8h30 - 13h00)



OBJECTIF : suite à l'évolution de la réglementation européenne, former des chasseurs à réaliser l'examen initial du gibier chassé (petit et grand gibier) obligatoire pour tout gibier devant être commercialisé et pour tout gibier cédé pour un repas de chasse ou un repas associatif

PUBLIC : tout chasseur majeur

PROGRAMME

- Rappels réglementaires
 - Le « Paquet hygiène »
 - Quelques chiffres clés sur le gibier sauvage
 - Modalités de cession du gibier sauvage
 - Principaux points relatifs à l'hygiène
- Examen initial du gibier sauvage
 - Notions d'anatomie et de pathologie
 - Suivis sanitaires de la faune sauvage
 - Organes sains et carcasses conformes
 - Anomalies sur organes et carcasses
- Gestes à connaître
 - Techniques d'éviscération du grand gibier
 - Techniques de prélèvements effectués dans le cadre de la recherche de trichines
- Arbre de décisions (examen de l'animal et fiche commémorative)
- Suivi des examens initiaux sur le département

NOMBRE DE PLACES : 30	RESPONSABLE DE FORMATION : Peggy GAULTIER <i>Suppléant : Vincent AUGAGNEUR</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	INTERVENANT : Peggy GAULTIER (FDC 71)

CONTACTS : Peggy GAULTIER au 03 85 27 92 75 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)

APPROCHE PRATIQUE DE L'EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE

DATE :

Vendredi 12 juin (9h15 - 19h30)



OBJECTIF : permettre aux chasseurs formés à l'examen initial du gibier chassé de revenir sur les connaissances théoriques et de mettre en pratique les acquis lors d'une formation complémentaire basée sur la pratique (manipulation de viscères et de carcasses) dans des conditions optimales.

PUBLIC : chasseur ayant déjà suivi la formation « Examen initial du gibier sauvage et hygiène alimentaire »

PROGRAMME

Accueil des participants au siège de la Fédération des chasseurs de la Saône et Loire à VIRE et départ en autocar, direction l'Institut de formation des personnels du ministère de l'agriculture (INFOMA) situé à CORBAS (69).

Pendant le trajet : rappels réglementaires et retour d'expériences sur les examens initiaux pratiqués par les chasseurs formés à l'examen initial

Arrivée à l'INFOMA et déjeuner près de l'INFOMA.

- Accueil par Pierre ZACHARIE et Eugène MERTZ : échanges sur l'importance de l'examen initial du gibier tué à la chasse et des règles d'hygiène
- En salle de travaux pratiques (chasseur équipé d'une tenue de protection) : manipulation par les chasseurs des carcasses et des viscères afin de mettre en pratique un examen initial du gibier. Présentation de carcasses et viscères avec anomalies.

Retour au siège de la Fédération des chasseurs de la Saône et Loire à VIRE.

NOMBRE DE PLACES : 15	RESPONSABLE DE FORMATION : Peggy GAULTIER <i>Suppléant : Vincent AUGAGNEUR</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu de départ : siège de la FDC 71 (Viré) Règlement lors de l'inscription de la somme de 50 € participant aux frais de la formation dispensée à l'INFOMA et au repas du midi. Les frais liés au transport sont pris en charge par la FDC 71 dans leur intégralité.	INTERVENANTS : Peggy GAULTIER (FDC 71) Pierre ZACHARIE (INFOMA) Eugène MERTZ (boucher, formateur référent à l'examen initial)

CONTACTS : Peggy GAULTIER au 03 85 27 92 75 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)

EVISCERATION ET DECOUPE D'UN SANGLIER DANS LE RESPECT DES REGLES D'HYGIENE



DATE :

Vendredi 12 juin (9h15 - 19h30)

OBJECTIF : permettre aux chasseurs formés à l'examen initial d'assister à une démonstration pratique relative à l'éviscération et à la découpe de détail d'un sanglier dans le respect des règles d'hygiène.

PUBLIC : chasseur ayant déjà suivi la formation « Examen initial du gibier sauvage et hygiène alimentaire »

PROGRAMME

Accueil des participants au siège de la Fédération des chasseurs de la Saône et Loire à VIRE et départ en autocar, direction l'Institut de formation des personnels du ministère de l'agriculture (INFOMA) situé à CORBAS (69).

Pendant le trajet : rappels réglementaires et retour d'expériences sur les examens initiaux pratiqués par les chasseurs formés à l'examen initial.

Arrivée à l'INFOMA et déjeuner près de l'INFOMA.

13 h – 17 h : Formation Eviscération et découpe d'un sanglier dans le respect des règles d'hygiène

- Accueil par Pierre ZACHARIE et Eugène MERTZ : échanges sur l'importance de l'examen initial du gibier tué à la chasse et des règles d'hygiène
- En salle de travaux pratiques (chasseur équipé d'une tenue de protection) :
 - éviscération d'un sanglier par le formateur dans le respect des règles d'hygiène
 - découpe de la carcasse en morceaux prêts à cuisiner

Retour au siège de la Fédération des chasseurs de la Saône et Loire à VIRE.

NOMBRE DE PLACES : 15	RESPONSABLE DE FORMATION : Peggy GAULTIER <i>Suppléant : Vincent AUGAGNEUR</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu de départ : siège de la FDC 71 (Viré) Règlement lors de l'inscription de la somme de 50 € participant aux frais de la formation dispensée à l'INFOMA et au repas du midi. Les frais liés au transport sont pris en charge par la FDC 71 dans leur intégralité.	INTERVENANTS : Peggy GAULTIER (FDC 71) Pierre ZACHARIE (INFOMA) Eugène MERTZ (boucher, formateur référent à l'examen initial)

CONTACTS : Peggy GAULTIER au 03 85 27 92 75 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)

BULLETIN D'INSCRIPTION 2020

Nom : Prénom :

Date de naissance : __ / __ / ____

Adresse :

Code postal : _____ Commune :

Tél : __ / __ / __ / __ / __ Mail : @.....

N° permis de chasser (pour Chasse à l'arc) :

Cochez la ou les formations choisies

Formation	Coûts Formation	Session	Montant
GIBIER D'EAU - samedi 11 avril	5 €		
CONNAISSANCE DU LIEVRE D'EUROPE ET SA GESTION samedi 4 juillet	5 €		
REGULATION DES CORVIDES A TIR samedi 7 mars	5 €		
PIEGEAGE - AGREMENT DU PIEGEUR samedis 20 et 27 juin	5 € + 14 € (par repas, facultatif)		
GRAND GIBIER BLESSE ET SA RECHERCHE <i>date à venir</i>	5 €		
FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE samedi 30 mai	5 €		
GARDE-CHASSE PARTICULIER samedis 29 février, 14 mars et 25 avril	5 € + 14 € (par repas, facultatif)		
CHASSE A L'ARC samedi 18 avril	5 € + 14 € (par repas, facultatif)		
EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE ET HYGIENE ALIMENTAIRE samedi 21 mars	5 €		
APPROCHE PRATIQUE DE L'EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE vendredi 12 juin	50 € (frais de formation INFOMA et repas)		
EVISCERATION ET DECOUPE D'UN SANGLIER DANS LE RESPECT DES REGLES D'HYGIENE vendredi 12 juin	50 € (frais de formation INFOMA et repas)		
		TOTAL	

Règlement : le coût incluant les frais de la documentation remise au participant et de repas si souhaité sont à régler à l'inscription.

Bulletin d'inscription et règlement (à l'ordre de FDC 71) à retourner à :

FDC 71 - Le Moulin Gandin - 24 rue des 2 Moulins - CS 90002 - 71260 Viré

Calculez le montant à régler à l'inscription